Monsieur le secrétaire général,
Madame la représentante de Madame la Maire de Paris, chère Colombe,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs les présidents et représentants d'associations,
Chers adhérents,
Chers amis,

Un grand merci à tous, intervenants et participants d'avoir répondu nombreux à notre invitation à ce colloque ayant pour thème « Les médias face au terrorisme »

Pourquoi un colloque ?

Pourquoi le choix de ce thème ?

Le sujet et le titre ne sont pas complètement originaux puisque c'est ce même titre qui a été choisi par l'UNESCO, avec qui nous avons co organisé ce colloque et qui nous fait l'honneur de nous accueillir aujourd'hui, pour son « Manuel pour les journalistes » publié en 2017 dont l'auteur est Jean Paul MARTHOZ qui nous fait, quant à lui, le plaisir d'intervenir à notre première table ronde.

C'est le troisième colloque organisé par l'association « 13/11/15 Fraternité et Vérité » que j'ai l'honneur de présider, après que le premier se soit tenu le 10 mars 2017, il avait eu pour thème «13 novembre 2015 – Comprendre pourquoi, agir comment ? », et le deuxième, le 2 décembre 2017, « Prévenir et combattre le terrorisme – Comment construire de la sécurité ».

L'organisation de ce colloque et, plus largement, toute forme d'action, de réflexion ayant pour objet la lutte contre le terrorisme constitue l'un des buts que poursuit notre association.

Le premier et le principal de nos objectifs demeure LA FRATERNITE qui s'exprime dans l'aide et l'assistance que nous apportons à nos adhérents, tous victimes, et la voix que nous portons auprès des pouvoirs publics et institutions diverses pour faire valoir leurs demandes et leurs attentes. Enfin nous œuvrons, dans la limite de nos moyens, à tout ce qui peut contribuer à faire LA VERITE sur ces attentats, recherche de la vérité à laquelle les médias contribuent.

En quoi les médias sont-ils un sujet qui nous concerne ?

De nombreux questions seront traitées au cours de cette matinée : quels médias, quelle déontologie, quelles limites au devoir d'informer, autant de réelles interrogations mais que j'oserais toutefois qualifier d'abstraites.

Je ne peux, quant à moi, me cantonner à une analyse distante et objective, une association de victimes, nous autres victimes, nous sommes directement concernés, nous sommes directement touchés, parfois, souvent, blessés par des attitudes, par des images que nous ne devrions pas avoir à subir et j'emploie ici à dessein le mot subir car les images nous les subissons, elles nous sont imposées, dans la presse écrite, sur les chaines d'info en continu…

Le slogan d'un grand hebdomadaire d'information n'était-il pas « Le poids des mots, le choc des photos » ? mais où se situe la frontière entre « le choc des photos » et « les photos choquantes » ? Si l'on a renoncé au slogan, a-t-on vraiment renoncé au contenu ?

Photos de victimes blessées sur un trottoir, photos et images de taches de sang…

Des éléments de réponse à ces questions nous seront sans doute livrés.

Evoquer un tel sujet doit aussi nous amener à définir les mots avant les concepts.

Un « média », au sens littéral c'est un « moyen », un moyen de transmettre d'un émetteur à un récepteur.

Mais l'émetteur c'est autant le terroriste lui-même à certains moments que c'est le journaliste à un autre, le récepteur c'est le lecteur, l'auditeur, le spectateur, et on peut transmettre une information mais aussi une communication, prise alors dans le sens de message que l'on veut diffuser.

Or, le terrorisme qu'est-ce que c'est, c'est la volonté d'imposer le règne de la terreur, la volonté de l'imposer par l'action elle-même, la fusillade, la prise d'otages, mais aussi par la diffusion de « l'information » (que je mets ici entre guillemets) de l'action et plus encore des images de l'action qui font toutes les deux parties intégrantes de la stratégie de la Terreur. Et bien évidemment quand la diffusion de ces images s'opère au niveau planétaire dans la minute, la peur gagne, la terreur règne et le média y participe.

Mais alors, quelle réponse ? Ne pas diffuser ces images ? et, d'une certaine manière s'autocensurer et ainsi modifier un comportement et par conséquent céder à la peur ? N'est-ce pas donner raison à la stratégie de la terreur ?

Comment canaliser l'information ? comment exercer un contrôle sur ce qui est public ? Faut-il exercer un contrôle ?

On sait qu'il existe un cadre légal à la liberté d'informer, on sait qu'il existe un cadre légal au droit à l'image. Il n'en demeure pas moins que les médias - enfin certains médias - sont encore pris en défaut de diffusion d'images de personnes blessées voire de personnes décédées pendant les attentats du 13 novembre. Au point que la police diffusait dès le dimanche 15 novembre 2013 vers 14 heures un

message sur Twitter « *Par respect pour les victimes et leurs familles, ne contribuez pas à la diffusion des photos des scènes de crime.* »

Parler de liberté d'informer, de liberté de la presse, c'est parler de liberté d'expression, de liberté d'opinion qui forment les piliers de nos démocraties. Et parler de liberté de la presse c'est inévitablement et j'oserais dire c'est un devoir que de parler de l'attentat du 8 janvier 2015 contre Charlie Hebdo. Oui, voilà bien une situation de MEDIA FACE AU TERRORISME non dans le sens où nous allons l'évoquer ici mais dans le sens premier où le média est confronté au terrorisme parce qu'il en est la cible directe.

Les médias face au terrorisme c'est aussi poser la question du moment de l'intervention du média. Quelle attitude adopter pendant l'action terroriste ? en cas de prise d'otage ? la volonté de faire de l'audience autorise-t-elle tel journaliste à commenter en direct la prise d'otage de l'hyper casher et à signaler à l'antenne qu'un otage est caché dans le chambre froide ? On sait que ledit journaliste a, depuis, fait abondamment amende honorable, et c'est sans doute lui faire un mauvais procès que de penser que seul l'audimat l'animait alors, mais…

Le droit et la liberté d'informer peuvent-ils légitimer le risque de mise en danger de la vie d'autrui ? Consciemment ou inconsciemment ?

C'est, bien sûr, une évidence que la Déclaration des devoirs et droits des journalistes dite Charte de Munich écrite en 1918, alors que nous étions à l'aube du cinématographe et de la T.S.F. n'a pas manqué d'être régulièrement réévaluée à la lumière des évolutions des moyens de diffusion.

Mais la question reste posée : comment s'adapter à la vitesse de diffusion de l'information avec les réseaux sociaux alors que nous passons d'une information sur papier qui couvre un territoire régional

ou national et qui mettra plusieurs heures/jours avant d'atteindre un pays étranger ? sans oublier la radio encore balbutiante à l'époque. Comment adapter les règles à une diffusion planétaire en LIVE et alors que l'information n'est plus réservée qu'au journaliste professionnel, nourri de la charte, mais qu'au contraire chacun devient un émetteur potentiel ?

Comment réussir à discipliner cette information ? Peut-on espérer qu'une même déontologie (concept qui sera sans aucun doute lui aussi défini par mon successeur à cette tribune et au cours de nos débats) s'impose aux journalistes du monde entier, de celui du TIMES, du SUN ou de FOX NEWS à celui du MONDE, de VOICI ou de BFMTV…

Ces questions, bien que plus générales, ne me semblent pas nous éloigner du sujet. Comme déjà dit, on sait l'importance que les terroristes accordent à la médiatisation de leurs actions qui fait partie de leur stratégie. Les images que l'on diffuse d'eux contribuent à leur gloire et font leur publicité auprès de leurs affidés.

Et l'on sait l'évolution qui s'est imposée entre, d'une part, les attentats perpétrés par Mohamed MERAH le 15 mars 2012 alors que l'on se souvient à peine des noms des deux militaires assassinés à Montauban mais que l'on sait tout ou presque de l'auteur et de sa famille et, d'autre part, l'attentat de Trèbes où l'on ignore le nom de l'auteur mais on se souvient, en revanche, du nom de plusieurs victimes et en tout premier lieu celui du Colonel Arnaud BELTRAME. Certes les médias n'en sont pas seuls la cause, les pouvoirs publics eux-mêmes avaient, à cette date, pris la mesure du risque d'héroïsation des auteurs et de la nécessité d'inverser le discours.

Parler des victimes avant que de parler des auteurs, c'est respecter les victimes, c'est les honorer. Respecter les victimes, c'est aussi s'obliger au strict respect de l'intimité, c'est respecter la dignité humaine, respecter les victimes ce n'est pas rechercher les larmes ou l'expression de l'émotion à tout prix.

Peut-être ce sujet ne fera-t-il pas l'objet de longs débats ou développements au cours des tables rondes mais évoquer médias et victimes c'est aussi évoquer l'après événements.

L'attitude des médias se situe sur une ligne de crête entre le risque de l'oubli des victimes et une forme d'agression ou ce qui peut parfois être vécu comme tel, tant les demandes arrivent en rafales à la veille des cérémonies anniversaires, une multitude de demande d'interviews, de sollicitations. Mais il nous faut bien accepter de payer ce prix et l'on comprend bien en même temps que l'on ne parle pas des attentats du 13 novembre au 1er mai…

Ces sollicitations sont un mal nécessaire.

Je terminerai par l'évocation des FAKE NEWS, pardon, des INFOX.

Comment traiter le sujet ? Comment faire la part du vrai et du faux ? Sachant que la théorie du complot est aussi partie intégrante de la stratégie du Terrorisme ?

Le sujet est de plus en plus prégnant à l'heure des réseaux sociaux mais il n'est pourtant pas entièrement nouveau.

J'ai visité tout dernièrement une exposition organisée par les archives départementales de l'orne, où je vis, sur la Grande Guerre dans ce département. J'y ai lu ceci qui m'a paru en lien avec notre sujet. Je cite la vignette qui illustrait une photo :

« Le 22 août 1914, le sous-préfet de Domfront informe le préfet de « BRUITS ALARMANTS » sur un bataillon du 103ème Régiment d'Infanterie que LA RUMEUR DIT DéCIMé. Il écrit « il ne me paraît pas admissible, en effet, que ce soit par LA RUMEUR PUBLIQUE ou par des sources officieuses ou détournées que les familles intéressées risquent d'apprendre qu'un des leurs a été tué ou blessé au cours de la

guerre ». Ces remarques illustrent un des aspects majeurs du début du conflit qu'est celui de L'INFORMATION. » Fin de citation.

Remplaçons RUMEUR PUBLIQUE par RESEAUX SOCIAUX et il ne me semble pas alors que nous soyons hors sujet…

Je vous remercie et je laisse la parole à Monsieur Patrick EVENO, président de l'Observatoire de la déontologie de l'information.